PROCLAMATION.

Citoyens,

Le Conſeil Général de la Commune de Grenoble, en vertu de l'Arrêté des Repréſentants du Peuple près l'Armée des Alpes, du 29 juin dernier, a délibéré ce matin, que toutes les ſections de cette Ville ſeront convoquées pour demain, à deux heures de relevée, à l'effet de procéder, en ſe conformant à la loi, à la réélection des Maire, Procureur de Commune & Subſtitut, Officiers-Municipaux & Notables, compoſant le Bureau Municipal & le Conſeil général de la Commune.

En conſéquence, Citoyens de toutes les Sections, vous êtes invités à vous rendre exactement au lieu ordinaire de l'aſſemblée de vos Sections, demain à deux heures de relevée.

Fait, à Grenoble, le premier juillet 1793, l'an 2[e]. de la République Françoiſe. Par le Conſeil-général.

Signé JULLIEN, *Secrétaire.*

A GRENOBLE, chez J. M. Cuchet, Imprimeur de la Municipalité.